

Direction des Marchés et du Pilotage contractuel

2026PN006 - Acte d'Engagement

Prestations audiovisuelles et photographiques pour la Société des grands projets

Lot 2 : Prestations audiovisuelles avec une écriture esthétique et journalistique et leurs services connexes

EMETTEUR

Date	Indice	Suivi des modifications	Rédaction	Validation
12/03/2026	1			

Entité adjudicatrice
Société DES GRANDS PROJETS
Immeuble « Moods »
2-4 mail de la petite Espagne
93200 Saint-Denis

En sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes établi entre la Société des grands projets et SGP Développement (convention en date du 24/02/2023)

Accord-cadre N°2026PN006L02- LOT 2

ACTE D'ENGAGEMENT

Accord cadre à bons de commande mono-attributaire passé en application de l'article R2124-4 du code de la commande publique et son déroulement est régi par les articles R2161-21 à R2161-23 du code de la commande publique.

Entité Adjudicatrice	Société des grands projets , Immeuble Moods, 2-4 mail de la petite Espagne, 93200 Saint-Denis
-----------------------------	--

Date de notification de l'accord-cadre : Le mois m zéro (mois m0) de l'accord-cadre est le mois de xxxxx (mois de la remise des offres)	Nantissement
--	--------------

Comptable public assignataire des paiements : l'Agent comptable de l'Etablissement Public Société des grands projets

OBJET DE L'ACCORD-CADRE :

Le présent accord-cadre porte sur les prestations audiovisuelles et photographiques pour la Société des Grands Projets
Lot 2 : Prestations audiovisuelles avec une écriture esthétique et journalistique et leurs services connexes

FORME DE L'ACCORD-CADRE :

Le lot 2 donne lieu à un accord cadre à bons de commande mono-attributaire dans les conditions des articles R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique.

L'accord cadre pour le lot 2 est conclu sans engagement de montant minimal et avec un engagement de montant maximal de **1 904 742** EUR HT. Le montant maximal est calculé sur la durée totale de l'accord-cadre, reconductions comprises.

ARTICLE 1. CONTRACTANT

SI CANDIDAT SEUL

Je soussigné : *(Nom, prénom et qualité)*

.....

(Cocher et remplir les cases correspondantes)

☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

.....	
Domicilié à :	
.....	
Tél :	Fax :
Courriel :	
N° d'identité du siège (SIREN) :	
N° d'identité de l'établissement qui effectue les prestations (SIRET) :	
N° d'inscription :	☐ au répertoire des métiers sous le numéro :
	☐ au registre du commerce et des sociétés sous le numéro :

☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société :

<i>(Intitulé complet et forme juridique de la société)</i>	
.....	
.....	
Au capital de :	
Ayant son siège social à :	
.....	
Tél :	Fax :
Courriel :	
N° d'identité du siège (SIREN) :	
N° d'identité de l'établissement qui effectue les prestations (SIRET) :	
N° d'inscription :	☐ au répertoire des métiers sous le numéro :
	☐ au registre du commerce et des sociétés sous le numéro :

EN CAS DE GROUPEMENT

Nous soussignés,
représentés par dûment mandaté à cet effet, engageant ainsi les
personnes physiques et morales ci-après, constituées sous la forme d'un groupement
..... et désignées dans l'accord-cadre sous le nom de « le titulaire » :

A reproduire par autant que de cotraitant

Cotraitant 1 - Mandataire

Je soussigné : *(Nom, prénom et qualité)*
.....

(Cocher et remplir les cases correspondantes)

☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

.....	
Domicilié à :	
.....	
Tél :	Fax :
Courriel :	
N° d'identité du siège (SIREN) :	
N° d'identité de l'établissement qui effectue les prestations (SIRET) :	
N° d'inscription :	☐ au répertoire des métiers sous le numéro :
	☐ au registre du commerce et des sociétés sous le numéro :

☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société :

<i>(Intitulé complet et forme juridique de la société)</i>	
.....	
.....	
Au capital de :	
Ayant son siège social à :	
.....	
Tél :	Fax :
Courriel :	
N° d'identité du siège (SIREN) :	

N° d'identité de l'établissement qui effectue les prestations (SIRET) :	
N° d'inscription :	☐ au répertoire des métiers sous le numéro :
	☐ au registre du commerce et des sociétés sous le numéro :

Cotraitant 2

Je soussigné : *(Nom, prénom et qualité)*

.....

(Cocher et remplir les cases correspondantes)

☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

.....	
Domicilié à :	
.....	
Tél :	Fax :
Courriel :	
N° d'identité du siège (SIREN) :	
N° d'identité de l'établissement qui effectue les prestations (SIRET) :	
N° d'inscription :	☐ au répertoire des métiers sous le numéro :
	☐ au registre du commerce et des sociétés sous le numéro :

☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société :

<i>(Intitulé complet et forme juridique de la société)</i>	
.....	
.....	
Au capital de :	
Ayant son siège social à :	
.....	
Tél :	Fax :
Courriel :	
N° d'identité du siège (SIREN) :	

N° d'identité de l'établissement qui effectue les prestations (SIRET) :	
N° d'inscription :	☐ au répertoire des métiers sous le numéro :
	☐ au registre du commerce et des sociétés sous le numéro :

Cotraitant 3

Je soussigné : *(Nom, prénom et qualité)*
.....

(Cocher et remplir les cases correspondantes)

☐ **Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :**

.....	
Domicilié à :	
.....	
Tél :	Fax :
Courriel :	
N° d'identité du siège (SIREN) :	
N° d'identité de l'établissement qui effectue les prestations (SIRET) :	
N° d'inscription :	☐ au répertoire des métiers sous le numéro :
	☐ au registre du commerce et des sociétés sous le numéro :

☐ **Agissant pour le nom et le compte de la Société :**

<i>(Intitulé complet et forme juridique de la société)</i>	
.....	
.....	
Au capital de :	
Ayant son siège social à :	
.....	
Tél :	Fax :
Courriel :	
N° d'identité du siège (SIREN) :	

N° d'identité de l'établissement qui effectue les prestations (SIRET) :	
N° d'inscription :	☐ au répertoire des métiers sous le numéro :
	☐ au registre du commerce et des sociétés sous le numéro :

NB : en cas de groupement, joindre la répartition de la rémunération entre les membres du groupement, établie et signée par le mandataire habilité ou par chacun des membres du groupement candidat.

Cette répartition est établie et signée par le mandataire habilité ou par chacun des membres du groupement candidat. Cette répartition de la rémunération est jointe en annexe de l'accord-cadre, ou de chaque bon de commande, ou au plus tard à la réception des prestations, en annexe de la 1ère demande de paiement.

Après avoir :

- pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés ;
- Produit les documents, certificats, attestations et déclarations visées aux articles R.2143-5 à R.2143-10 du code de la commande publique.

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit de l'accord-cadre, ne tomber sous le coup d'aucune des interdictions mentionnées aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique.

(Cocher la case correspondante)

☐ **M'engage** sans réserve, sur la base de mon offre, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations, objet du présent accord-cadre, dans les conditions définies ci-après.

☐ **Nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représentés par :

.....
.....
.....
.....

Mandataire du groupement, à exécuter les prestations demandées, sur la base de notre offre, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations, objet du présent accord-cadre, dans les conditions définies ci-après.

ARTICLE 2. DUREE DE L'ACCORD-CADRE / RECONDUCTION(S)

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée initiale de 24 mois à compter de sa date de notification.

Il est reconductible tacitement trois (3) fois pour une durée de douze (12) mois par période de reconduction sauf dénonciation expresse par l'Acheteur, notifiée au titulaire au moins deux (2) mois avant la date d'expiration de la période en cours d'exécution.

La durée totale de l'accord-cadre, périodes de reconduction comprises, ne peut dépasser soixante (60) mois à compter de sa date de notification.

Le titulaire ne peut refuser sa reconduction. La décision de non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité au profit du titulaire.

ARTICLE 3. PRIX

L'accord-cadre est traité à bons de commande à prix unitaires figurant à l'annexe 1 « Prix - Bordereau de Prix Unitaires ».

L'accord cadre pour le lot 2 est conclu sans engagement de montant minimal et avec un engagement de montant maximal de **1 904 742 EUR HT**. Le montant maximal est calculé sur la durée totale de l'accord-cadre, reconductions comprises.

Clause de réexamen du montant maximal de l'accord-cadre :

Si le montant maximal ci-dessus est atteint avant la fin de l'accord-cadre, les parties à l'accord-cadre peuvent se rencontrer afin d'augmenter ce montant. En cas d'accord cette modification donnera lieu à un avenant et devra se faire sans modification des prix visés à l'annexe prix. Cette modification constitue une clause de réexamen au sens de l'article R.2194-1 du code de la commande publique. L'augmentation couverte par cette clause est de 15% du montant maximal du présent accord-cadre. Dans cette limite, cette augmentation ne saurait être prise en compte dans les montants de modification visés aux articles R. 2194-8 et R. 2194-9 du code de la commande publique

Les modalités de variation des prix sont fixées au C.C.A.P.

La TVA applicable est celle en vigueur à la date de réalisation des prestations.

ARTICLE 4. SOUS-TRAITANCE

L'annexe 2 au présent acte d'engagement constitue un modèle de déclaration de sous-traitance qui devra impérativement être repris par le titulaire pour les prestations qu'il envisage de sous-traiter. Une déclaration par sous-traitant devra être renseignée. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou en cession.

Chaque acte spécial constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. Cette demande est réputée prendre effet à la date de notification de l'accord-cadre ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. Si la déclaration est présentée en cours

d'exécution, elle prend effet à sa date de notification par l'Acheteur.

ARTICLE 5. PAIEMENTS

L'Acheteur se libérera des sommes dues au titre de l'accord-cadre sur présentation de factures en exécution des prestations faisant l'objet d'un bon de commande en application du présent accord-cadre, en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

☐ Titulaire unique

compte ouvert à l'organisme bancaire :			
à :			
au nom de :			
sous le			
numéro IBAN :			
BIC :			

☐ Groupement :

☐ Paiement effectué sur le compte du mandataire

compte ouvert à l'organisme bancaire :			
à :			
au nom de :			
sous le			
numéro IBAN :			
BIC :			

☐ Paiement effectué sur le compte unique du groupement

compte ouvert à l'organisme bancaire :			
à :			
au nom de :			
sous le			
numéro IBAN :			

BIC :

--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--

En cas de paiement sur un compte unique au nom du groupement en cours d'ouverture lors de la signature de l'accord-cadre, le compte du mandataire doit être renseigné et un RIB correspondant doit être fourni. Le mandataire transmet ensuite dans les plus brefs délais à l'Acheteur le RIB du compte ouvert au nom du groupement dès que celui-ci est connu.

L'acheteur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

L'Acheteur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Conformément à l'article 6.4 du CCAP, la répartition de la rémunération entre les membres du groupement est fournie en annexe de l'accord-cadre, ou de chaque bon de commande, ou au plus tard à la réception des prestations, en annexe de la 1ère demande de paiement. A défaut de fourniture de cette répartition, le paiement ne pourra pas être effectué.

La Société des grands projets utilise la plateforme d'authentification « MY SIS ID », outil de sécurisation et de gestion des données bancaires qui lui assure la bonne réception, par le titulaire, des paiements effectués. Afin que la Société des grands projets puisse procéder au règlement des factures en toute sécurité, le titulaire (ou chaque membre du groupement, en cas de paiement effectué sur le compte de chaque cotraitant) est donc invité à s'authentifier et à ajouter ses coordonnées bancaires sur cet outil.

ARTICLE 6. ENGAGEMENT DU TITULAIRE EN MATIERE DE RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Pour s'assurer d'un impact positif économique, écologique et social, la SGP met en place différents dispositifs spécifiques et une politique d'achats socialement et écologiquement responsables. En faisant application des dispositions de l'article L2112-2 du code de la commande publique, une clause RSE est incluse dans ce marché à l'article 5.5 du CCAP.

ARTICLE 7. VALIDITÉ DE L'OFFRE

Le présent engagement ne vaut que si l'accord-cadre est attribué dans un délai de six (6) mois à compter de la date limite de remise de l'offre finale.

Fait en un seul original

A : , le :

A défaut de signature électronique, insérer la/les mention(s) manuscrite(s) suivante(s) : "lu et approuvé", nom(s), qualité(s) et signature(s) de la/des personne(s) habilitée(s)* à engager le/les titulaire(s) et cachet de la société.

--

* Fournir une preuve à jour de cette habilitation lorsque celle-ci n'a pas été d'ores et déjà transmise.

ARTICLE 8. ACCEPTATION DE L'OFFRE

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A....., le.....

Pour l'Acheteur
L'autorité responsable de l'accord-cadre

ANNEXES

Annexe n°1 : Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

Annexe n°2 : Modèle de formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4 version SGP)